

E-vélos, bientôt avec panneaux photovoltaïques



Mieux qu'un scooter pour se jouer des bouchons et rester en forme, les e-vélos étaient proposés à l'essai ce samedi matin à Mamoudzou. Avec démonstrations en côtes à l'appui... Une opération menée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.

Page 2

Justice

Etat civil et nationalité: le ministère de la Justice débloque des moyens pour Mayotte



Page 3

Education

Des élèves arabisants non scolarisés



Page 5



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Transport

E-vélos, bientôt avec panneaux photovoltaïques



Une prise de conscience ludique

Mieux qu'un scooter pour se jouer des bouchons et rester en forme, les e-vélos étaient proposés à l'essai ce samedi matin à Mamoudzou. Avec démonstrations en côtes à l'appui... Une opération menée dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité.

Les e-vélos étaient de sortie samedi matin sur le parvis du Comité départemental du Tourisme. Un partenariat entre son initiateur Dhinouraini Elkader et l'Espace Info Energie dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité lancée par le ministère de l'Ecologie. Son représentant, Souffou Tchico explique qu'il s'agit d'une de ses missions, « sensibiliser la population sur des transports alternatifs à la consom-

mation d'énergie fossile ».

Avec plus de 14 000 personnes qui prennent leur véhicule pour se rendre au travail chaque jour et 9 000 personnes qui se rendent quotidiennement à Mamoudzou (source INSEE, 2012), repenser les modes de transport n'est pas un luxe.

Et le covoiturage...

A cette occasion, l'EIE de Mayotte proposait de tester les nouveaux vélos à assistance électrique, mis en circulation par la société e-vélo depuis fin juillet 2015, « avec un parcours montant jusqu'au CHM pour prouver aux utilisateurs que le e-vélo se rit des côtes », explique Dhinouraini Elkader. Depuis qu'il s'est lancé en mai 2015, il a signé quelques contrats, « à la journée ou la demi-journée, et deux au mois ».

Les habitants peuvent mieux faire donc.

Le vélo à assistance électrique c'est l'assurance de se jouer des embouteillages, tout en faisant des économies. S'il faut débourser 800 euros à l'achat, la société de Dhinouraini Elkader, en face de Masteheri pizza à Cavani, permet de tester en douceur pour le portefeuille ce moyen de transport bénéfique pour la santé, puisqu'il faut entretenir l'effort du moteur électrique en continuant à pédaler légèrement en côte.

L'Espace Info Energie incite aussi à se lancer dans le covoiturage, en gérant le site covoiturage-mayotte.fr (victime de problèmes de connexion ce week-end).

Des animations étaient également proposées sur le stand de l'EIE : avec son habituelle grande roue et ses questions ludiques sur les transports, coloriages pour les enfants et un jeu de plateau autour des modes de déplacement à Mayotte.

Les e-vélos avaient suscité l'intérêt ce samedi sur les quatre balades proposées. Avec un projet dans les cartons, « jusqu'à présent chargés par électricité, il est prévu d'y apposer des panneaux photovoltaïques », glisse Souffou Tchico.

A.P-L.

LE JDM

Justice

Etat civil et nationalité: le ministère de la Justice débloque des moyens pour Mayotte



François Nadaud, le nouveau directeur de greffe du tribunal de Mayotte, heureux des moyens humains alloués par le ministère

Le tribunal de Mayotte va bénéficier de personnels supplémentaires pour faire face à une montagne de dossiers en attente. La Garde des Sceaux Christiane Taubira répond ainsi à une urgence.

Après les entreprises, les hommes. Alors que le ministère de la Justice a réorganisé les greffes du tribunal de commerce et a mis en route un véritable registre des sociétés (RCS), il s'attaque à présent à la mise aux normes des services judiciaires de l'état civil et de la nationalité. Deux postes vacants sont enfin pourvus grâce à des sorties d'école et 10 vacataires vont être recrutés pour 3 mois dès le 1er octobre pour tra-

vailleur au traitement des dossiers qui s'empilent dans des proportions invraisemblables.

Pour l'état civil, les greffes évoquent plus de 2.000 dossiers en attente sans que l'on en connaisse le nombre exact. «Le premier objectif sera de faire en sorte que les dossiers puissent être enregistrés pour que ne connaissions, aussi bien à Mayotte qu'au ministère, l'état réel du stock à traiter», explique François Nadaud, le nouveau directeur de greffe du tribunal. Grâce à ces personnels et à une nouvelle organisation, le service va donc pouvoir s'attaquer à l'urgence.

L'Etat civil, c'est la pierre angulaire de l'identité d'une personne. Partout en France, si d'aventure

une erreur s'est glissée dans le nom ou la date de naissance, ce problème d'état civil va impacter toute la vie du citoyen concerné. De l'école aux concours en passant par la création d'entreprise, la moindre démarche peut devenir un casse-tête, y compris pour les enfants de cette personne. Mais à Mayotte se rajoute une particularité : Nous sommes toujours dans la période post-CREC, la commission de révision de l'état civil.

Des piles de dossiers auxquelles s'ajoutent la gestion des archives également à mettre aux normes Des piles de dossiers auxquelles s'ajoute la gestion des archives également à mettre aux normes «La CREC a fixé l'état civil de près de 70.000 personnes à Mayotte mais beaucoup n'ont pas reçu la notification de la décision...

Identité

Et il resterait encore environ 100.000 personnes dont l'identité a été fixée en droit local mais qui ne disposent pas d'une identité clairement établie dans le droit commun», explique François Nadaud.

Ce sont donc autant de citoyens susceptibles de venir au TGI (tribunal de grande instance) pour disposer de leur identité officielle. Car si l'acteur majeur de l'état civil est la mairie, avec les officiers d'état civil sous l'autorité du procureur de la République, les rectifications ou les changements passent par le tribunal... D'où ces piles de dossiers qui vont enfin pouvoir être traitées.

Le cumul de dossiers en attente est tout aussi impressionnant concernant la nationalité. «Le

tribunal d'instance de Mayotte a la même activité que le TI de Paris en terme de stock», relève François Nadaud : on parle de plus de 2.600 dossiers !

Du point de vue judiciaire, la question de la nationalité concerne les DNF, déclarations de nationalité française, par exemple pour les enfants nés en France de parents étrangers, et les CNF, les certificats de nationalité française, document officiel qui prouve qu'une personne est française. Ce dernier document est délivré par le directeur de greffes... d'où l'engorgement.

Un homme face à une montagne

A Mayotte, jusqu'à présent, François Nadaud était seul. A titre de comparaison, le tribunal d'instance (TI) de Bordeaux compte 5 directeurs de greffes. De quoi submerger même le fonctionnaire le plus dévoué. Car l'activité ne connaît pas de pause : 180 dossiers ont été déposés en juin, 490 en juillet, près de 600 en août... Le TI serait face à un stock de 800 dossiers DNF et 1.800 dossiers CNF... Un flux qui n'était plus gérable dans l'état actuel du fonctionnement du tribunal.

Des dossiers parfois très anciens

«Ce qui est compliqué avec ces dossiers, ce sont les actes étrangers pour lesquels nous sommes confrontés à beaucoup de fraudes et nous n'avons que très peu de réponses aux questions que nous posons aux autorités comoriennes mais aussi malgaches», explique François Nadaud. Si le service parvient à trouver des solutions

en interne pour débloquer des dossiers, ce sont tout de même près de 1.200 demandes qui ont été déposées avant... 2013

Des partenariats renforcés avec le vice-rectorat, la ville de Mamoudzou qui concentre 80% des données administratives de Mayotte, mais aussi avec la PAF devraient permettre de fluidifier un peu plus le fonctionnement.

Passer de l'urgence au pilotage

Ces moyens supplémentaires étaient évidemment attendus impatiemment depuis la visite de la Garde des Sceaux Christiane Taubira qui avait constaté le manque de moyens humains de ces services à Mayotte l'an dernier. Des membres du programme «VIA-Justice» (Valorisation d'Innovation et d'Accompagnement des jurisdictions) de passage dans notre département ont également pu affiner l'analyse des besoins, relayés par la Chef de Cour de Saint-Denis Gracieuse Lacoste, le président du TGI Sabatier ou encore les procureurs Joël Garrigue et Claude Laplaud.

«Peu à peu, on va passer d'une gestion à court terme, dans l'urgence, à une gestion de pilotage de l'activité, ce qui permettra de mettre en place, dans tous les services, la meilleure organisation pour une bonne efficacité de notre action», conclut François Nadaud. De l'amélioration de l'accueil du public à la multiplication des points d'accès au droit, à Sada ou Pamandzi par exemple, les chantiers ne manquent pas.

RR

Aviation

Création de l'Alliance Vanille dans les airs



Les compagnies aériennes de l'Océan Indien Air Austral, Air Madagascar, Air Seychelles, Air Mauritius, ainsi que la compagnie Comoriennes Inter Ile Air, ont signé aujourd'hui à Antananarivo en présence de son Excellence Monsieur le Président de la République de Madagascar, un accord de coopération multilatérale baptisé « Alliance Vanille ». Une Alliance qui annonce des actions prioritaires alléchantes : une recherche de formules tarifaires attractives pour les passagers, une connectivité des programmes, l'optimisation des partages de codes pour multiplier les destinations offertes aux passagers et la mise en commun de moyens : flotte et équipements aéroportuaires. Des économies d'échelle qui devraient en effet permettre de réduire les prix des billets d'avion... aux voyageurs d'être vigilants.

« Cet accord nous permet de conjuguer nos efforts et de trouver les synergies qui nous permettront non seulement d'améliorer la connectivité inter-îles mais aussi de rendre les îles Vanilles plus attrayantes en tant que destination », déclare Raja (Indradev) Buton, Officer in charge d'Air Mauritius.

« Cet accord historique permettra de développer les synergies

autour d'une vision commune, de partager les risques et surtout d'améliorer la connectivité aérienne entre les îles, lorsqu'on sait quel est le rôle prépondérant de chacune de nos compagnies dans l'économie nationale et régionale. », indique de son côté Léon RAJAobelina, Président du Conseil d'Administration d'Air MadagascarInter.

La signature de cet accord nous permettra de trouver les moyens d'optimiser nos réseaux et nos atouts respectifs afin d'améliorer l'expérience client, dynamisant ainsi le tourisme aux Seychelles et dans nos îles voisines. », annonce Roy Kinnear, Président Directeur Général d'Air Seychelles

« A travers ce projet nous contribuons encore d'avantage au désenclavement des îles de la lune en permettant aussi aux Comoriens de partir plus facilement à la découverte de toutes les îles de notre région et du reste du monde », se réjouit Seffoudine INZOUDINE, Directeur Général d'Inter Ile Air.

Enfin, pour Marie-Joseph Malé, Président Directeur Général d'Air Austral et Président de l'Alliance Vanille, « Dans un contexte concurrentiel soutenu, cette dynamique que nous lançons aujourd'hui est cruciale. Pour Air Austral, cette alliance vient encore renforcer les liens que la compagnie tisse depuis plusieurs années avec ses partenaires historiques. »

Education

Des élèves arabisants non scolarisés



Cadis et enseignants lors de l'inauguration ce mois ci du DU « Islam et valeurs de la République »

Si les problèmes d'inscription sont récurrents à Mayotte, ils ne portent habituellement pas sur des élèves insérés et volontaires. C'est pourtant le cas à Sada où des Terminales redoublants ont semble-t-il le tort d'avoir l'arabe comme seconde langue.

Sur 16, ils ne sont « plus que » trois à ne pas encore avoir fait leur rentrée scolaire en lycée à Sada. Ils ont pour plus petit dénominateur commun leur langue seconde : l'arabe. « C'est le facteur bloquant. Le cours d'arabe serait, je dis bien serait, saturé » indique Omar Sahimi, secrétaire de l'Association de parents d'élèves et délégué FCPE au lycée de Sada, qui indique que la FCPE a été saisie du dossier.

Tous redoublant de Terminale, ils ont fait l'objet d'une démarche active de la part du délégué, « mais la proviseure refuse de les prendre

s'ils ne suivent pas l'intégralité des cours. » Il s'est donc rendu au vice-rectorat, en demandant que leurs cas soient examinés en Commission d'affectation. Il n'a à ce jour aucune nouvelle. Une collégienne de 6ème se trouvait d'ailleurs dans le même cas à Sada.

Et Omar Sahimi est prêt à toute proposition : « près d'un mois après la rentrée, un élève redoublant vient d'être finalement admis au lycée de Sada sous-contrat, c'est à dire en ayant pris l'engagement de travailler, ce qui est tout à fait normal. »

L'arabe un outil de lutte contre la radicalisation

Nassabia* est une de ces élèves en errance. Pourtant autorisée à redoubler, elle n'a toujours pas pu intégrer son établissement de Sada : « parce qu'on me dit qu'il n'y a plus de place en arabe. Je travaille

tous les jours mes cours de l'année dernière pour être prête si je suis prise », témoigne-t-elle au téléphone.

Lasse d'attendre, elle envisage même d'intégrer l'école de la deuxième chance à Mamoudzou, elle qui n'est pour l'instant pas décrocheuse. Tout juste s'est-elle rendue coupable de quelques heures d'absence l'année dernière, mais serait prête à s'engager sous contrat, sa maman étant employée au lycée de Sada comme agent d'entretien.

Les autres élèves en attente sont également des arabisants. Un paradoxe à l'heure où la langue arabe est identifiée comme facteur d'intégration de Mayotte dans sa région, et envisagée comme la meilleure arme pour lutter contre la radicalisation : « Nous avons l'islam en mémoire, mais pas en compréhension », glissait récemment le porte-parole du grand Cadi, El Mamouni Mohamed Nassur.

En attendant, Nassabia a l'œil rivé sur son téléphone, en attendant que quelqu'un se souvienne qu'elle a son avenir à construire.

Anne Perzo-Lafond

* Prénom d'emprunt

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Société

Table ronde Medef : une entente laborieuse



Thierry Galarme satisfait d'être arrivé à la proposition commune d'un texte

La table ronde du Medef a accouché d'un relevé de conclusions en cinq points ce lundi, approuvé par deux signataires sur les cinq présents. La CFDT doit contacter sa base et les autres membres de l'intersyndicale et la FMBTP doit faire avaler une couleuvre à la Colas.

Et peu importe que cela soit au prix d'une demande de levée des poursuites judiciaires à l'encontre des délégués syndicaux. Une première de la part de patrons ! La balle serait donc dans le camp des directions des entreprises concernées, Somaco et Colas, sans qu'une date butoir n'ait été retenue.

Il y a une chose que Thierry Galarme, le président du Medef, partage avec les syndicats de salariés : c'est la certitude que l'Etat français a négligé Mayotte depuis 1841. C'est pourquoi la proposition d'une transcription progressive du code du travail avec compensation financière de l'Etat pour tous les surcoûts consécutifs, est l'un des points phare du relevé de conclusions proposé par l'organisation patronale ce lundi.

Les syndicats qui avaient assuré de leur présence à la table ronde du Medef étaient bien là : la CFDT, la CFE CGC, UNSA, pour les salariés et le Medef et la FMBTP (Fédération Mahoraise du Bâtiment) pour les patrons. « Nous avons eu du mal à nous entendre, notamment sur le problème des licenciements des délégués », rapportait Naooui Mohamed, président de la FMBTP et vice-président du Medef. Qui aura certainement du

mal à obtenir un rétropédalage de Colas sur la sanction des salariés syndiqués grévistes.

De son côté, le seul représentant de l'intersyndicale qui porte la fronde sociale, Balahache Ousseini, secrétaire départemental CFDT, fait de la levée des sanctions prises un préalable à toute discussion ultérieure avec le Medef, fusse-t-elle sur la transposition du code du travail national, « que nous souhaitons immédiate et en une seule fois ».

Une Commission rassemblant syndicats et patronat

Cinq points sont contractualisés sur le relevé de conclusion rédigé conjointement : l'engagement de l'arrêt des poursuites contre les délégués des salariés, un accord sur la transposition progressive du code du travail soumis à l'approbation de l'Etat sur les compensations financières, la communication par la préfecture du calendrier de transposition dudit code du travail, la décision de rendez-vous trimestriels entre partenaires sociaux et la mise en place de la Commission paritaire locale de suivi entre syndicats et patronat avec formations à la clef. Un document destiné à être remis au préfet.

Le choix de Balahache

A l'heure où nous écrivons ces lignes, seuls le Medef et la CFE CGC l'avaient signé : « l'UNSA et la CFDT doivent consulter leurs bases », rapporte Thierry Galarme. Une phrase souvent entendue lors du conflit de 2011 sans que l'action soit productive. Le patron des patrons mahorais était malgré tout satisfait de la teneur des discussions et de l'accord, « et sans la présence de l'Etat ». La FMBTP doit de son côté contacter ses ad-

hérents, dont la Colas...

Djoumoi Djoumoy Bourahima, président de la CFE CGC, se réjouit que les partenaires en présence aient pu s'exprimer franchement : « les patrons pour reprocher aux syndicalistes leurs actions et ces derniers pour exprimer leur ras le bol d'être vus comme des nuisibles. » Il voit dans la mise en place de la Commission paritaire locale un espace de médiation garant de l'expression des rancœurs sociales, « si elle avait existé, on n'en serait pas à évoquer le licenciement de délégués syndicaux ». Il est le seul à s'en remettre à la justice sur la sanction pour le blocage de l'accès à l'entreprise lors des grèves. Deux choix s'offrent à la CFDT : soit elle calque son action sur celle de ses partenaires CGT Ma-FO et ne signera pas pour engager un rapport de force plus important avec l'Etat, soit elle se désolidarise et entérine les avancées sociales proposées.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Contenus originaux
PDF Hebdomadaire
Accès aux archives
Module de recherche

Océan Indien

Piton de la Fournaise: une 5e semaine d'éruption



Ce lundi 21 septembre, le Piton de la Fournaise est entré dans sa cinquième semaine d'éruption à La Réunion. L'observatoire volcanologique du piton de la Fournaise fait état d'une situation stabilisée « qu'il s'agisse de la sismicité, des déformations et des flux de gaz », dans son bulletin daté d'hier dimanche.

Sur le site, les fontaines sont beaucoup moins fréquentes et moins hautes. Le cône éruptif atteignait ce dimanche 25 à 30 mètres de haut. Quant au niveau du lac de lave, il n'a cessé de fluctuer au cours de cette éruption. De nombreuses bouches éphémères se sont ouvertes et continuent à s'ouvrir et depuis de jeudi dernier, un long bras de coulée s'est mis en place, se dirigeant vers le rempart à environ 500m à l'est de celui qui s'était formé le 24 août, premier jour de l'éruption.

Le spectacle tente toujours autant de monde, un public qui n'hésite pas à aller au plus près de l'éruption, mais la préfecture de La Réunion a décidé de ne plus laisser faire n'importe quoi. Ce dimanche, une vingtaine de personnes a été évacuée de l'enclos vers le Pas de Bellecombe où les attendaient des gendarmes qui ont procédé à des verbalisations.